

PRIMES ÉNERGIE 2022

FORMULAIRE D'INTRODUCTION POUR L'OBTENTION DE LA PRIME C8 – CONTRÔLE PÉRIODIQUE PEB



Bruxelles Environnement – Département Primes Énergie

Site de Tours et Taxis

Avenue du port 86c/3000

1000 Bruxelles



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME ?

- **Homegrade** : au 1810 ou www.homegrade.brussels
- **Réseau Habitat** : au 02/500.87.36 ou www.reseauhabitat.be

VOUS AVEZ UNE QUESTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER ?

- **Notre service Info-environnement** : au 02/775.75.75 ou info@environnement.brussels

Décision du 2 décembre 2021 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'approbation du programme d'exécution relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie



1. TYPE DE DEMANDEUR

Le demandeur ne peut être qu'un **ménage** (personne physique). Veuillez cocher quel type de ménage parmi les propositions suivantes (un seul choix possible) :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire non-occupant
- Locataire

2. COORDONNEES

Coordonnées du demandeur (le-a bénéficiaire de la prime) :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom		Prénom	
Numéro de Registre national		_____			
Rue				N°	
Boite		Etage		Droite / gauche / avant / arrière	
Code postal		Localité		Pays	
e-mail				Téléphone	

Toute la correspondance relative à votre demande de prime sera adressée personnellement au demandeur ou à une personne de contact, selon votre choix ci-dessous (un seul choix possible) :

- Mail au demandeur
- Courrier postal au demandeur
- Mail à la personne de contact (à remplir ci-dessous)

Coordonnées de la personne de contact :

<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	Nom		Prénom	
e-mail				Téléphone	

3. ADRESSE DES TRAVAUX

Où se situe le bien dans lequel les travaux ont été exécutés ?

- à l'adresse du demandeur : passez au point 4
- à une autre adresse : remplir ci-dessous, un seul formulaire à remplir par adresse de travaux

Rue				N°	
Boite		Etage		Droite / gauche / avant / arrière	
Code postal		Localité			

4. RENSEIGNEMENTS SUR LE BATIMENT

Un seul choix possible :

- Maison unifamiliale
- Appartement

Année de construction du bâtiment : _ _ _ _

5. DONNÉES FINANCIÈRES

5.1 NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE BELGE DU DEMANDEUR

Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire).

Code IBAN : B E _ _ . _ _ _ . _ _ _ _ . _ _ _ _

5.2 LE CAS ÉCHÉANT, MANDAT DE PAIEMENT (FACULTATIF)

Attention, si vous complétez cette partie, la prime sera versée sur le compte bancaire mentionné ci-dessous. La procédure de paiement via mandat étant sensiblement plus complexe sur le plan administratif, la demande de prime verra son délai de traitement prolongé de plusieurs semaines.

Le demandeur (bénéficiaire de la prime tel que mentionné au point 2) donne mandat à :

<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	Nom			Prénom		
Représentant (dénomination personne morale)							
Rue					N°		Bte
Code postal		Localité		Pays			

pour percevoir le montant de la présente prime sur le compte bancaire :

Code IBAN	B E _ _ . _ _ _ . _ _ _ _ . _ _ _ _
-----------	-------------------------------------

en son nom et pour son compte.

Fait le __ / __ / ____, à

Signature du demandeur

Fait le __ / __ / ____, à

Signature du mandataire

6. APPARTENANCE A LA CATEGORIE III (FAIBLES REVENUS)

Cette prime n'est accessible qu'aux ménages en catégorie III (faibles revenus, anciennement catégorie C). Veuillez cocher quel type de preuves d'appartenance à la catégorie III vous fournirez, parmi les propositions suivantes (un seul choix possible) :

- Selon vos revenus** : composition de ménage et copie des Avertissement Extrait de rôle;
- Bénéficiaire RIS** : attestation du CPAS ;
- Bénéficiaire BIM** : attestation de la mutuelle ;
- Client protégé** : attestation de Sibelga ;
- Bâtiments à disposition d'une AIS** : contrat de location entre demandeur et AIS.

7. LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE

- ✓ Preuve d'appartenance à la catégorie III, soit :
 - la composition de ménage et une copie de l'Avertissement Extrait de rôle de toutes les personnes majeures du ménage ;
 - pour les bénéficiaire RIS : attestation du CPAS ;



- pour les bénéficiaire BIM : attestation de la mutuelle ;
 - pour les clients protégés : attestation de Sibelga ;
 - pour les bâtiments à disposition d'une AIS : contrat de location entre demandeur et AIS.
- ✓ Copie de la **facture détaillée** ou du bon d'intervention au nom du demandeur, relative aux prestations réalisées.
- Cette facture ou ce bon d'intervention doit mentionner au minimum :
- l'adresse du bâtiment concerné ;
 - type et nombre des appareils contrôlés (chaudière ou chauffe-eau au gaz);
 - les coûts détaillés par poste ;
 - le numéro d'entreprise du technicien qui a effectué le contrôle ;
- ✓ Copie des **preuves de paiement** :
- soit extraits de compte ;
 - soit copie de la facture acquittée mentionnant que le paiement a été réalisé en espèces ;
 - soit copie du bon d'intervention acquitté.
- ✓ L'attestation de contrôle périodique PEB ([modèle de Bruxelles Environnement](#)) par le technicien chaudières GI ou GII, une par appareil contrôlé.
- ✓ Copie du contrat de location si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'installation contrôlée.

8. SIGNATURE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné-e :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
----------------------------	------------------------------	-----	----------------------	--------	----------------------

- Déclare avoir pris connaissance et accepté les **Conditions générales et techniques pour l'obtention de la prime C8 – Contrôle périodique PEB 2022**;
- Déclare que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont sincères et véritables ;
- Autorise, le cas échéant, Bruxelles Environnement à vérifier les données fiscales auprès du SPF Finances et la composition du ménage auprès de l'administration communale;
- M'engage à mettre à disposition de Bruxelles Environnement tous les documents nécessaires ainsi que toutes les données relatives au contrôle périodique PEB réalisé ;
- Accepte, le cas échéant, de rembourser le montant indûment perçu.

J'accepte d'être contacté-e, maximum une fois par an, pour un retour d'expérience en lien avec ma demande de Primes Énergie.

Fait le __ / __ / _____, à

Signature du demandeur

Protection des données à caractère personnel :

Les données vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement afin de répondre à votre demande de prime, en vertu de la décision du 2 décembre 2021 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'approbation du programme d'exécution relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans à partir de la date d'introduction de votre demande.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données (privacy@environnement.brussels) et, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (35 Rue de la presse, 1000 Bruxelles).

